



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,

légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,

sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,
MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
/
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
RESTIF Vincent, titulaire
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU

Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON

Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-02/23 : COMMUNICATION

Séance du : 24 février 2025

OBJET 2025-02/23 : COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 – MODALITÉS DE PUBLICATION - Annexes

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au Conseil communautaire qu'habituellement le Rapport d'Activité de la collectivité est édité en 850 exemplaires pour un budget de 1 898 € HT. Il est distribué à l'ensemble des élus du territoire par les mairies, ainsi que lors de rencontres institutionnelles (par exemple, la visite de la préfète) et aux nouveaux agents intégrant la collectivité.

Propositions :

1. Continuer le tirage de 850 exemplaires pour un budget de 1 898€ HT. Devis en [Annexe 2.2](#)
2. Diffuser majoritairement le Rapport d'Activité 2024 en version digitale et prévoir une édition de 50 exemplaires pour les rencontres institutionnelles. Devis en [Annexe 2.2bis](#)
3. Diffuser uniquement une version digitale du Rapport d'Activité 2024. Il reste consultable et téléchargeable sur le site internet du Pays de Craon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

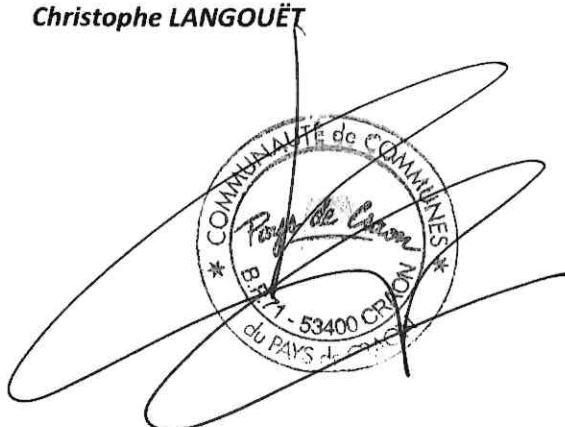
À l'unanimité (51 VOTANTS)

- ⇒ **ARRETE** les modalités de publication du rapport d'activités 2024 et les suivants, telles qu'énoncées dans la proposition n°2 ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président, à signer tout document y afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 février 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe CHANCEREL*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250224-DELIB20250223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

